



## ARRETE N° 2023 - 85

### SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT Procession Fête de la Saint Joseph Le Dimanche 19 Mars 2023

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par  
Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

**VU la demande présentée par le Père Pascal MARIE, afin d'organiser une procession pour la Fête de la Saint Joseph, dans les rues de Honfleur, Dimanche 19 Mars 2023,**

#### ARRETONS :

**ARTICLE 1 : La Procession est autorisée DIMANCHE 19 MARS 2023, pour se rendre de l'Eglise Sainte Catherine à la Chapelle de Grâce, selon le parcours suivant :**

- Départ à 15h00 de l'Eglise Sainte Catherine,
- Rue du Puits,
- Rue des Capucins,
- Rue Lucie Delarue Mardrus
- Rue Charrière de Grâce,
- Arrivée Chapelle de Grâce.

**ARTICLE 2 : La circulation sera interdite et placée sous le contrôle de la Police Municipale pendant le déroulement de la procession.**

Un barriérage de part et d'autre des voies citées dans l'Article 1, avec positionnement de véhicules en complément pour faire barrage seront mis en place.

Des déviations seront mises en place, pendant l'arrêt de la circulation.

**ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction sur le parcours de la Procession, sera réprimé conformément aux règlements et lois en vigueur.**

**ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.**

**ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et Père Pascal MARIE, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.**

Fait à HONFLEUR, le 3 Mars 2023,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire : Jérôme HAMEL

